

A l'attention des membres du Comité de quartier n°3 Saint Nizier – Racin - Malossane

Dossier suivi par : Service communication CAYOT Jean-François ☎: 04 76 50 4768

mél:jeanfrancois.cayot@ville-voreppe.fr

Réunion Plénière CQ3 - Lundi 20 mars - 18:30

Nb de personnes présentes : 24



Présents pour la Ville : Anne GÉRIN (1^e adjointe Culture, animation, démocratie locale et ressources humaines - Élue référente CQ3) – **Charly PÈTRE** (Élu - 8^e adjoint vie des quartiers) – **Jean-François CAYOT** (Chargé de mission Comités de quartier).

Habitants présents :

AUBIN Bernadette – BOEHM Annick – BOIVIN Christine – BUISSIERE Philippe – FERRERO Yves – GARCEAU Stéphanie – GARNIER Amélie – GENEVE Christiane – GERMONNEAU Frédéric – GODIGNON Philippe – GULLON Lionel – LE BEC Gaël – LE PAILLEUR Sandrine – LESAGE Frédéric – MACIEJEWSKI Gilles – MAIGNE Nathalie – MAZZILLI Pascale – MENANTEAU Isabelle – NAVEAU Gérard – PIN Pascal - POURROY-HELLER Mathieu & Catherine – RECOURA Denise – REY Danielle - SEGATO Robert.





Thèmes-:

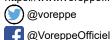
- Reprise du compte rendu de la déambulation du 10 juillet 2022.
- Questions diverses.
- Point sur l'extinction partielle nocturne de l'éclairage public.
- Présentation de l'action Voreppe "ville prudente".

Hôtel de Ville 1 place Charles de Gaulle CS 40147 38341 Voreppe cedex

de Chartreuse

Tél 04 76 50 47 47 Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr https://www.voreppe.fr



Retour sur la dernière déambulation (10 juillet 2022)

Sécurité – Intersection RD 520A / chemin de Malossane

- > Mangue d'entretien de la parcelle qui masque la visibilité
 - ◆Intervention faite auprès du propriétaire pour qu'il entretienne sa parcelle et taille ses haies.

> Possibilité d'élargir l'intersection ?

◆Après consultation du service Espace public, le coût trop onéreux de l'élargissement ne permet pas d'envisager favorablement cette proposition.

> Traçage d'une ligne blanche continue sur toute la section de la RD520A

◆Le département a été sollicité par la Mairie. L'instruction est en cours. La ligne blanche pourrait être quasi-continue du bourg jusqu'à la Chapelle Françon.

Chemin de Malossane

Le réseau Télécom est en mauvais état : poteaux penchés, câbles qui pendent

◆ Le signalement a été fait à Orange. Le problème avec Orange, comme Enedis, est le délai d'intervention.

> <u>Éclairage public sur une partie du Chemin de Malossane : nouveau point lumineux sur le chemin de Malossane (n°185)</u>

◆ La politique municipale privilégie le remplacement de l'éclairage ancien par un éclairage nouvelle technologie. Il n'est pas envisagé d'étendre l'éclairage public. Ceci étant, les demandes nouvelles sont toujours étudiées.

Le lampadaire à l'embranchement du chemin Jacques Gay ne fonctionne pas ou plus

- ◆ Avec le numéro du poteau, il faut contacter le prestataire de la commune à l'aide du numéro vert 0 805 295 805, pour qu'il intervienne.
- ◆ Refaire un recensement des points sombres sur le CQ : 185 chemin de Malossane rue du Boutet Chemin Jacques Gay, ...

Lieu de dépôt des ordures ménagères sur le chemin de Malossane (Allée des chênes)

Une partie de Malossane est en point d'apport volontaire et l'autre partie en porte à porte. L'idée est de travailler avec le Pays Voironnais à un PAV avec une capacité de stationnement.

◆ Une réunion technique entre le Service Espace public et le Pays Voironnais sera programmée au début de l'été pour calibrer la taille du Point d'Apport Volontaire. Cette réunion prendra en compte aussi le PAV de Racin.

> Fontaine Mme BOIVIN

La commune a fait les travaux nécessaires sur cette fontaine pour qu'elle soit de nouveau alimentée en eau. Les services municipaux sont en attente de la fin des travaux des propriétaires privés.

Les particuliers ont fait leurs travaux (usage d'un tractopelle) sur la voirie, a priori sans autorisation. La volonté de Mme BOIVIN est premièrement de faire revivre cette fontaine, et deuxièmement il y a appropriation d'un bien commun, l'eau, pour un usage strictement privé. Le propriétaire doit être mis en demeure de raccorder l'eau qui passe par son terrain pour réalimenter la fontaine. Un retour vers le comité de quartier se fera fin avril.

- ◆ La commune a engagé le propriétaire à se reconnecter à la fontaine. **Depuis elle a été** raccordée à la source et sa mise en eau a fait apparaître une brêche dans le bassin. Nos services se chargent de réparer cette fuite.
- > <u>Demande de remplacement du miroir à la sortie de l'allée des Geais, miroir détruit par</u> l'incendie du mois d'août 2022.

◆ Le miroir est sur un espace public, hors agglomération, sur une route départementale. Le règlement du département ne permet pas de remplacer ce miroir pour des raisons de sécurité, notamment par rapport à l'estimation des distances. Possibilité de le poser sur le domaine privé.

> Chute de pierres - Malossane le Haut

◆ Après consultation des services départementaux, Il y a une surveillance régulière des secteurs sujets aux chutes de pierres et intervention du service ouvrages d'art et risques naturels dès que cela devient dangereux. Exemple des filets posés à la suite du feu de cet été, qui a fragilisé la falaise sur la route de La Buisse.

> Bouchons Quai des Chartreux à 8:30

Les travaux sont finis en provenance de St Etienne de Crossey. Est-ce lié à la régulation des feux ? Les causes pourraient venir de la Place Thévenet, où certains bus ne s'alignent pas sur leur quai.

- Un rappel sera fait aux transports du Pays Voironnais.
- ◆ Sensibilisation de la personne préposée à l'accès de l'école Debelle, de faire traverser les enfants par groupe plutôt qu'au compte goutte.

<u>Racin</u>

Présentation par Mme MAZZILLI de la situation du partage de la voirie, route de Chalais. Comment réduire le flux, ralentir les véhicules et sécuriser la voirie ?

Réduire le flux de circulation en évitant des projets qui pourraient l'augmenter. Le projet de création d'un pôle régional de course d'orientation, après présentation aux comités de quartier et Corepha, est abandonné.

Pour réduire le flux de la circulation,

- Proposition d'une navette touristique (problème de parking).
- Mise en place d'une barrière comme à la déchetterie, avec utilisation de reconnaissance de plaques.
- Alternance de passe voiture (exemple de Montaud), mais les obstacles peuvent empêcher les pompiers de monter à Chalais.
- Utilisation de quilles qui permettraient de ralentir, en particulier, ceux qui descendent de Chalais.

Les travaux du pont de Racin font suite à l'audit technique réalisé sur l'état des ponts de la ville, et non sur le flux de circulation.

> Présentation de l'option du projet viticole de la Rigonnière

◆ Une réunion publique se tiendra le 27 avril en mairie.

> Obligation Légale de Débroussaillement

La personne référente au niveau du service urbanisme est **Valérie BONNAFOUS**. Le principe de l'OLD est de protéger les constructions et les personnes.

Le contrôle des 1200 propriétés concernées sur la commune de Voreppe se fera de manière aléatoire, car les services de la ville ne pourront pas tout contrôler.

◆ La commune ne peut mettre du matériel à disposition, en raison des risques et de la responsabilité engagée. Il est préconisé de mutualiser le débroussaillage entre voisins et faire appel aux services de Coccinelle Verte Eco-jardin, structure d'Adéquation.

◆ Les services de Coccinelle Verte ouvrent droit à un avantage fiscal pour les particuliers. Vous pouvez ainsi bénéficier d'une déduction ou crédit d'impôt égal à 50% du montant total versé dans l'année.

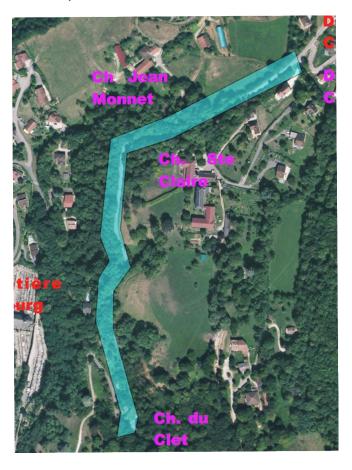
> Travaux sur la route de Racin

◆ La gestion des eaux pluviales sera traitée en même temps que le changement de l'enrobé. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2023 et s'effectueront sur une demi-voirie. Les chemins de Clet et Jean Monnet seront nettoyés.



Travaux de voirie prévus fin 2023

Portion de la route de Raçin : du virage du Clet → entrée du lotissement



21/04/2023

➢ PLU

Il n'est pas envisagé de révision du PLU, seules des modifications sont prévues.

> Rue du Boutet

Besoin d'un distributeur de sacs à déjections canines.

◆ La pose d'un distributeur de sacs pour déjections canines est en cours d'étude. Il est rappelé que la mairie met à disposition gratuitement des sacs pour les propriétaires de chiens.

> Chemin au-dessus du cimetière

Peut-on aménager ce chemin qui éviterait aux personnes de marcher sur la route dans un secteur dangereux ?

◆ Ce chemin qui longe le cimetière restera un sentier et ne peut être aménagé avec un enrobé. Cependant, il va être étudié la possibilité de le rendre moins abrupt au départ. Une proposition chiffrée sera faite par le service espace public.

> Marquage de passage piéton

Signalisation par un pictogramme sur la route de la présence éventuelle de piétons. Le passage piéton au bas de la route de Chalais a été rematérialisé.

> Antenne 5G

• les travaux sont finis mais non réceptionnés.

La fibre est en cours de déploiement sur la commune de Voreppe et nous vous invitons à aller sur le site isère Fibre ou demander à l'opérateur fournisseur d'accès.